



APER

AU SOUTIEN | SUPPORTING
DES CADRES | MANAGERS

INFO-CADRE

ÉDITION DE MARS 2022

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

L'ESPOIR... À TOUS LES NIVEAUX

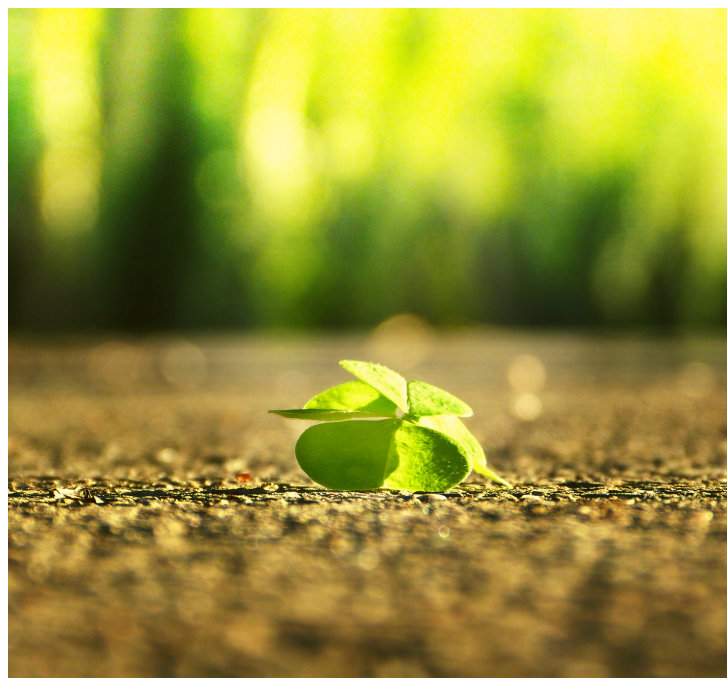
Le printemps est à nos portes et nous ramène, non seulement la promesse des beaux jours, mais aussi l'**Espoir** (avec un E majuscule!)

Espoir : Que cette pandémie qui empoisonne nos vies personnelles et professionnelles sera bientôt derrière nous. Cette fois-ci devrait être la bonne si l'on se fie aux restrictions et consignes sanitaires qui tombent l'une derrière l'autre.

Espoir : De retrouver par le fait même des conditions d'exercices plus « normales » dans nos divers quotidiens et un réseau à visage plus humain.

Espoir : De voir les conditions de travail et d'exercices du personnel d'encadrement s'améliorer via une véritable négociation avec le gouvernement et de cesser d'être traités comme des employés de second ordre par l'employeur-législateur.

En ce qui a trait à ce dernier point, il ne s'agit plus de chimères. En effet, le jugement de la Cour d'appel du Québec du 8 février dernier est on ne peut plus clair : Le gouvernement devra négocier avec ses cadres de la Santé et des Services Sociaux, et non plus décréter unilatéralement les conditions de travail et d'exercice!



Une récente rencontre, la semaine suivante, avec le Secrétaire-adjoint du Conseil du Trésor nous a démontré que nos vis-à-vis patronaux ont pris acte de cette décision historique qui fait jurisprudence : **désormais on parle d'entente avec les associations de cadres et non plus de décret!** La sémantique a son importance et ce virage à 180 degrés du gouvernement ne nous a pas échappé! Qui dit entente, doit nécessairement impliquer négociation!

Toujours proactive, l'APER a immédiatement fait parvenir aux autorités concernées un projet de protocole de négociations, impliquant l'arbitrage en cas de différends, histoire de battre le fer pendant qu'il est chaud!

Comme toujours, vous pouvez compter sur l'APER pour vous informer sur les développements de la situation au fur et à mesure. C'est aussi cela l'avantage d'être membre chez-nous!

Christian Samoïsette
Président de l'APER

LE MOT DE L'ÉQUIPE DE L'APER

NÉGOCIATION AVEC LE GOUVERNEMENT

À la lecture de nos différents communiqués au cours des dernières semaines, vous n'êtes pas sans savoir que **la Cour d'appel du Québec a rendu une décision magistrale en regard du droit de négociation véritable pour les cadres**. Quel est l'impact concret de celle-ci sur les cadres du réseau?

Ça veut dire qu'il est grand temps pour le gouvernement d'arrêter de vous imposer vos conditions de travail et de rémunération, vous êtes entièrement capables, comme vos employés syndiqués, de les négocier!

Ça implique aussi de la part du gouvernement de cesser ses pratiques paternalistes en ne procédant pas à une négociation véritable avec vous.

Vous êtes capables de gérer une pandémie et une campagne massive de vaccination, mais vous seriez incapables de négocier véritablement vos conditions de travail et de rémunération?

Cette incapacité de véritablement négocier a permis au gouvernement de procéder aux coupures unilatérales de vos conditions de travail lors de la réforme Barrette et de couper de façon permanente plus de 3000 postes de cadres infligeant, par conséquent, une surcharge pour tous ceux qui restaient.

Cette incapacité de véritablement négocier a aussi permis au gouvernement de forcer les établissements à ne pas respecter les ententes locales de gestion qui avaient été négociées par l'APER et les employeurs, et entérinées par les conseils d'administration de ceux-ci. Il s'agit de contrats légaux et obligatoires qui n'ont pas été respectés par les établissements, à la demande du gouvernement, durant les mesures exceptionnelles décrétées par ce même gouvernement.

Cette incapacité de véritablement négocier a aussi permis au gouvernement de ne pas octroyer les mêmes avantages, primes, allocations et paiement de temps supplémentaires que vos employés syndiqués ont obtenu.

Le gouvernement ne veut pas respecter ses engagements internationaux, les chartes, les Cours suprême et d'appel, il veut garder ce pouvoir paternaliste à l'égard des cadres du réseau de la Santé et des Services sociaux, majoritairement des femmes.

L'APER a écrit au ministre Christian Dubé, au secrétaire adjoint du Secrétariat du Conseil du trésor, Alexandre Hubert, au ministre du travail Jean Boulet et au premier ministre François Legault...sans avoir eu réponse!

Messieurs, ça suffit le paternalisme à l'égard des cadres du réseau de la Santé et des Services sociaux!

Nous voulons une négociation véritable avec arbitrage de différends.

Nous sollicitons votre aide, à titre de cadre, afin de faire sortir nos homologues de leur mutisme. Étant en période pré-électorale, nous vous transmettrons, au cours des prochains jours, une lettre pro-forma que nous vous encourageons à envoyer au premier ministre du Québec, François Legault. Celle-ci vise à appuyer la demande de l'APER soit d'établir un protocole pour une négociation véritable.

Surveillez votre boîte de courriel, nous vous transmettrons la lettre prochainement. Ce geste, une fois déployé à grande échelle, saura certainement soutenir nos actions et, souhaitons-le, faire bouger le gouvernement.

Me Anne-Marie Chiquette
Chef du contentieux de l'APER

RÉGIME DE RETRAITE

RÉSULTATS 2021 DE LA CPDQ

Résultats CDPQ

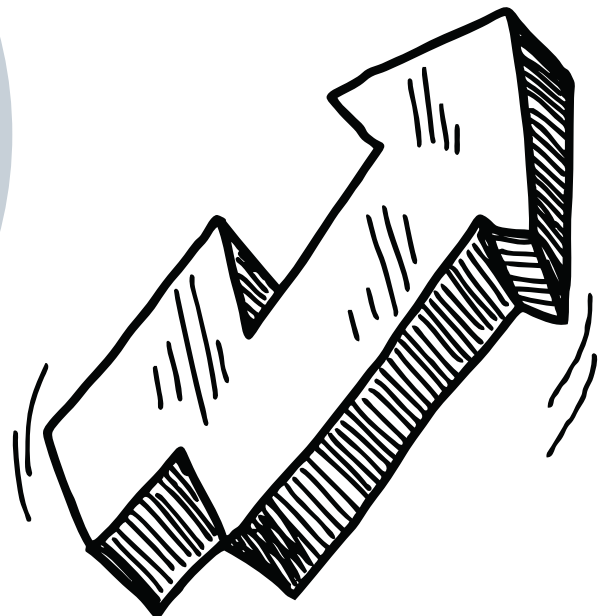
La Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) a publié son **rendement annuel 2021**, le 24 février dernier. Le rendement annualisé du portefeuille global de la Caisse (tous les déposants) s'élève à **13,5 %**, avec une valeur ajoutée de 2,8 % par rapport à l'indice de référence du portefeuille. C'est la meilleure performance annuelle de la CDPQ depuis 2010. L'actif net de la Caisse est passé de 366 G\$ au 31 décembre 2020 à 420 G\$ au 31 décembre 2021. Sur une **période de référence de cinq ans**, le rendement annualisé de la Caisse atteint **8,9 %**, soit 0,3 % de plus que l'indice de son portefeuille de référence.

Contexte de marché

La reprise économique amorcée au cours de 2020 s'est poursuivie en 2021. La plupart des places boursières des pays développés ont fortement progressé, encouragées par la croissance des bénéfiques, les avancées de la vaccination et la réouverture graduelle des économies. D'un autre côté, la forte demande de biens, les difficultés à accroître les capacités de production et la vigueur des prix des matières premières et de l'énergie ont notamment provoqué une hausse marquée de l'inflation. Il en a résulté également une hausse des attentes d'inflation, contribuant ainsi à la normalisation plus rapide que prévu des politiques monétaires et à la vive poussée des taux obligataires. De plus, dans un contexte de forte reprise économique, le dollar canadien a continué de s'apprécier face aux principales devises.

Résultats Fonds RRPE

Pour sa part, le Fonds RRPE a connu une **progression de 12,9 % pour l'année 2021**, avec une valeur ajoutée de 2,7 %. L'actif net du Fonds s'établit maintenant à 11,5 G\$ après les charges d'exploitation. **Sur cinq ans**, le portefeuille du RRPE a connu un rendement annualisé de **8,9 %**, soit 0,38 % de valeur ajoutée. Et **sur dix ans**, le rendement annualisé demeure bon à **9,4 %** ou 7,6 % après inflation (en ligne avec la Politique de placement qui prévoit 4,0 % net d'inflation).



FAITS SAILLANTS : PERFORMANCE DES PORTEFEUILLES DU FONDS RRPE EN 2021

Revenu fixe (Taux et Crédit)

- Rendement du portefeuille Revenu fixe de -0,2 % (0,6 % de valeur ajoutée), principalement attribuable à la hausse des taux d'intérêt alimentée par le retour de l'inflation et le rétrécissement des écarts de crédit.
- Le portefeuille spécialisé Taux a connu sa première année de rendement négatif depuis 2013 de -2,7% (0,4 % de valeur ajoutée) alors que le portefeuille Crédit a réussi à générer un rendement positif de 0,9 % (0,8 % de valeur ajoutée).

Actifs réels (Immeubles et Infrastructures)

- Rendement du portefeuille Actifs réels de 13,6 % (4,7 % de valeur ajoutée), principalement attribuable au bon repositionnement du portefeuille spécialisé Immeubles et de la robustesse du portefeuille spécialisé Infrastructures.
- Le portefeuille spécialisé Immeubles a très bien performé en 2021 (rendement de 12,4 % avec une valeur ajoutée de 6,3 %) avec son meilleur rendement depuis 2015, principalement en raison d'une exposition accrue au secteur de l'industriel et de la logistique au détriment d'une réduction du secteur des centres commerciaux et des immeubles à bureaux.
- Le portefeuille spécialisé Infrastructures a également très bien performé (sa meilleure performance en 10 ans) avec un rendement 14,5 % et une valeur ajoutée de 3,1 %. Cette performance résulte des actifs détenus par la CDPQ dans le secteur des énergies renouvelables et des télécommunications.

Actions (Placements privés et Marchés boursiers)

- Rendement exceptionnel du portefeuille Actions de 25,0 % (2,7 % de valeur ajoutée), principalement attribuable à l'excellente performance du portefeuille spécialisé Placements privés.
- Le portefeuille spécialisé Placements privés a généré son plus haut rendement depuis sa mise en place en 2003, soit 39,2 % (7,1 % de valeur ajoutée), grâce aux gains dans les secteurs des technologies, de la finance, de la santé et de la consommation ainsi qu'une gestion assidue des actifs. Le rendement des cinq dernières années pour ce portefeuille est également le plus élevé enregistré par la CDPQ, soit de 19,6 %.
- Le portefeuille spécialisé Marchés boursiers a réalisé un très bon rendement de 16,2 % (0,1 % de valeur ajoutée). Cette performance est en ligne avec les marchés fortement haussiers.

ET POUR 2022...

Le rendement pour l'année 2022 pourrait être moins important que celui de l'année 2021, notamment en raison de la hausse attendue des taux d'intérêt, l'inflation ainsi que la guerre en Ukraine. Les marchés demeurent encore volatils et la Caisse devra continuer d'investir stratégiquement dans un marché qui présente plus difficilement des opportunités intéressantes.

WEBINAIRE GRATUIT : BÂTIR VOTRE AVENIR FINANCIER, ÇA S'APPREND !

L'APER, en collaboration avec son partenaire Beneva, vous offre un **webinaire sans frais** pour le personnel d'encadrement cotisant au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).



Sujets traités

- L'admissibilité à la rente de retraite
 - Le calcul de la rente
- La coordination avec le RRQ
 - L'indexation de la rente
 - En cas de décès
 - RRQ et PSV
- Le rachat d'année de service
- Les stratégies et votre plan

Durée: 60 minutes

Cliquez sur la date désirée pour vous inscrire au webinaire de votre choix:

6 avril à 12 h 00 - FRANÇAIS

19 avril 16 h 00 - FRANÇAIS

ENGLISH - April, 6 at 4:00 pm

ENGLISH - April, 20 at 12:00 pm

Si le nombre de demandes est plus élevé que le nombre de places disponibles, nous appliquerons la règle du premier arrivé, premier servi.

Un courriel de confirmation d'inscription vous sera envoyé. Assurez-vous de bien saisir votre adresse courriel. Si vous n'avez pas reçu de courriel de confirmation d'inscription, veuillez communiquer avec le support aux activités d'éducation financière : conferences.beneva@beneva.ca

Membres APER

**Réductions exclusives
sur vos assurances**

beneva

Apprenez-en plus



NOUVELLE FORMATION EN LIGNE!

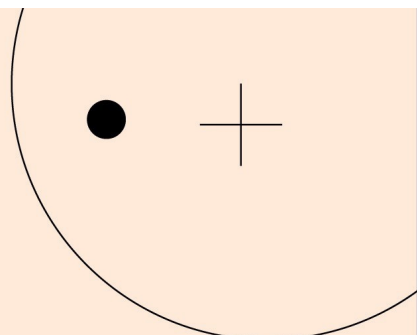
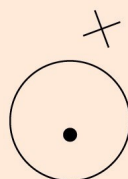
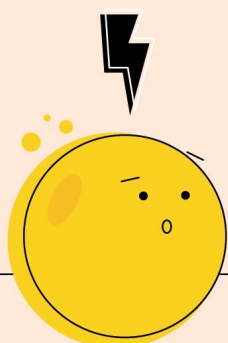
HARCÈLEMENT, DIVERSITÉ ET INCLUSION : UN DÉFI DE GESTION À VOTRE PORTÉE!

Depuis le début de l'automne 2021, l'équipe de l'APER planche sur le développement d'un projet de formation en ligne ayant pour objectif général de sensibiliser et d'outiller les cadres et les professionnels du réseau de la santé pour leur permettre d'identifier et d'évaluer une situation potentielle de harcèlement psychologique et de faire la distinction entre le harcèlement et un simple conflit interpersonnel.

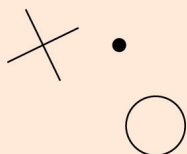
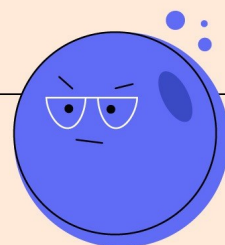
L'originalité de cette formation tient aux outils concrets et aux pratiques de gestion qui seront ancrées dans votre réalité de cadre dans le réseau de la Santé et des Services sociaux. Il y sera question de diversité, d'inclusion et de respect.

Surveillez vos écrans! Cette nouvelle activité viendra bonifier les services que l'APER offre à ses membres et s'inscrit dans le virage numérique que nous amorçons.

Plus de détails à venir en avril 2022!



HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE dans le Réseau de la Santé et des Services sociaux



Ce projet est réalisé grâce au soutien financier de la CNESST par son Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail.



À inscrire à votre agenda

PROCHAINS MIDI-CADRE:

Dans un format simple et convivial, l'équipe de la permanence, accompagnée des membres des exécutifs locaux, rencontre les cadres d'un établissement et ce, pendant l'heure du lunch. Tenues en Teams ou en Zoom, ces rencontres éclair permettent de présenter aux membres les services auxquels ils ont droit ainsi que d'échanger sur leurs préoccupations.

29 mars 2022 - CIUSSS Centre-Sud-de-Mtl
5 avril 2022 - CIUSSS Est-de-l'île-Mtl
13 avril 2022 - CIUSSS Centre-Ouest-de-Mtl
17 mai 2022 - CISSS Montérégie-Centre

On vous y attend!